

PARTICIPANTS :

- Pour l'administration : M. LAINE (président) et M. AUDOYNAUD
- Vos représentants USD-FO (3 sièges/8) : Cyril BILLY, Pascal DENIS et Jean-Christophe GARCIA (titulaires)
- Autres OS présentes : UNSA (3 sièges/8) et CFDT (2 sièges/8)

Ce comité technique est une reconvoque, les points 1 et 2 du présent ordre du jour ayant fait l'objet d'un vote CONTRE unanime lors du CT du 14 février dernier.

1. Présentation des effectifs de référence (ER) 2020 :

Le président a présenté les mêmes ER que lors de la séance précédente.

Le 14 février, l'USD-FO avait demandé si la DNRFP est concernée par la liste des postes peu attractifs ouvrant droit à l'attribution de 100 points (postes RH, PLI, PPCI).

Le président a répondu que la direction générale a pour le moment répondu oralement par l'affirmative. Une réponse officielle devrait être faite, étant entendu que ce dispositif ne sera de toute façon applicable qu'à partir de 2021.

L'USD-FO a ensuite posé la question de savoir si, concernant les mouvements internes à la DNRFP sur des postes à profil, les mêmes dispositions s'appliqueraient que pour les avis de vacances, à savoir organisation d'un entretien, fourniture d'un CV et des trois derniers CREP.

Le président a convenu de l'intérêt de clarifier ce point au plus tôt.

COMMENTAIRE :

Sans surprise, il n'y a eu aucun changement dans les ER.

L'USD-FO et l'ensemble des OS se sont prononcées CONTRE, ce qui a pour effet de réputer le tableau des effectifs comme étant adopté.

2. Création d'un poste d'ingénieur logisticien au sein du SCH :

L'administration n'a aucunement amendé son projet, arguant que :

- les besoins sont si techniques qu'il est certain que les compétences n'existent pas en douane et qu'il est dès lors inutile de procéder à une enquête
- le marché du travail étant favorable dans le secteur d'activité logistique, il est nécessaire de proposer un CDI si l'on souhaite attirer les candidatures

- il n'y a aucune difficulté à nommer un contractuel chef de service avec le pouvoir d'évaluation sur des fonctionnaires.

COMMENTAIRE :

L'USD-FO et les autres OS ont unanimement voté CONTRE et la création du poste est donc réputée être adoptée.

Il est à craindre que ce genre de situation ne se reproduise, les conditions favorables en la matière étant permises par la loi de transformation de la fonction publique...

3. Question diverse :

Une OS a évoqué la situation du chef du service pédagogie numérique (SPN) dont le régime indemnitaire est remis en question par la direction générale et alors même que des assurances avaient été données lors du CT DNRFP du 7 mars 2019 suite à la demande de l'USD-FO sur ce point précis.

L'USD-FO a repris l'argumentaire de l'administration sur sa difficulté à attirer et à retenir des compétences précises en regrettant que lorsque la douane en dispose, elle prend pourtant la décision d'ôter de fait toute reconnaissance professionnelle à un agent. Au cas présent, cela a pour effet de déstabiliser tout un service qui est parallèlement mis au cœur du projet de la transformation numérique des formations initiales porté par la DNRFP.

Il s'agit bien là d'un comportement schizophrène, d'une part, car comment comprendre qu'on veuille à la fois acculturer les personnels au numérique par le recours à la e-formation notamment, tout en estimant que le service en pointe sur la question n'a pas à mettre en œuvre des compétences informatiques de haut niveau ?

C'est une décision inique, d'autre part, car brutale et à effet rétroactif, elle n'est formalisée par aucun acte administratif !

CONCLUSION :

Si l'administration a formellement été obligée de reconvoquer un CT, cela ne l'a pas contrainte à changer quoi que ce soit sur le fond de ses projets, peu importe les arguments développés par des OS unanimes.